



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 22 avril 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240406-D20240005710-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 29

de Votants : 38

Dont vote par procuration : 9

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00057/2024 du 06/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

### Etaient présents : (29)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (Conseillère municipale), Mme Hadia MADI ASSANI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (4<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale délégué), M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

### OBJET :

**Partenariat courses  
Hippocampe trail, Trail  
Zakia Madi et Trail du  
caméléon**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 22/04/2024 que la convocation avait été faite le 29/03/2024.

Le Maire.

### Absents : (11)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (9)

M. Mahamoudou AHAMADI donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Djamaldine HAIDAR donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM donne pouvoir à M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI donne pouvoir à M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** la volonté politique de la ville visant à faire de l'activité sportive un levier essentiel de la consolidation de la cohésion sociale sur le territoire communal. La municipalité a décidé d'organiser elle-même tout le long de sa mandature des grandes manifestations fédératrices ou de venir systématiquement en appui, en tant que partenaire, aux associations organisatrices, tel que l'association Amis Raid Rando de Mayotte (ARRM), Le Club d'Athlétisme de Mamoudzou (CAM) et l'association RUN 976 ;

**Considérant** que l'association Club d'Athlétisme de Mamoudzou (CAM), organise **le dimanche 26 mai 2024**, un évènement sportif appelé TRAIL DU CAMELEON, sur un parcours unique de 12 km, entièrement concentré dans la commune de Mamoudzou. Le départ de cette course s'effectuera devant la MJC de Kawéni à 08h00. Elle sera suivie ensuite par une course dédiée exclusivement aux familles de 1 km, départ à 08h05 et une marche de 6 km prévue à 08h30 ;

**Considérant** que l'association RUN976, organise **le dimanche 9 juin 2024**, un évènement sportif appelé 10 KM Zakia MADI, sur un parcours unique de 10 KM, entièrement concentré dans la commune de Mamoudzou. Le départ de cette course s'effectuera sur la rocade devant le camion blanc à 08h00 ;

**Considérant** que l'association Amis Raid Rando de Mayotte, organise **du samedi 6 à dimanche 7 juillet 2024**, un évènement sportif appelé HIPPOCAMPE TRAIL, sur un parcours unique de 73 km, entièrement concentré dans la grande randonnée (GR) de Mayotte. Le départ de cette course s'effectuera du stade de Baobab à 08h00 et elle sera suivie par une marche de 12 km prévue à 08h30 ;

**Bénéficiaires** : AMIS RAID RANDO, CLUB D'ATHLETISME DE MAMOUDZOU, RUN 976.

**Canal médiatique visé dans le partenariat avec la Ville (présence du logo de la Ville en tant que partenaire) :**

> Télévision / Radio / Réseaux sociaux / affiches / bulletins / tee-shirts / drapeaux.

**Soutien et obligations de la Ville de Mamoudzou dans ce partenariat :**

<b>Associations et événements organisés</b>	<b>Aides financières</b>	<b>Aides administratifs</b>	<b>Aides matériels et humains</b>
AMIS RAID RANDO pour l'organisation de l'HIPPOCAMPE TRAIL	3 000.00 €	Prenant l'arrêté portant autorisation de l'organisation de la manifestation, sur la base des éléments fournis. Autorisant l'occupation du parvis du stade de Baobab qui servira de point de départ et d'arrivée du Trail de 73 km et de la marche de 12 km.	Apportant une assistance directe en logistique, en matérielle et humains (direction des sports, DLM, direction de la communication, Police Municipal, ...)
CLUB D'ATHLETISME DE MAMOUDZOU pour l'organisation du TRAIL DU CAMELEON	5 000.00 €	Prenant l'arrêté portant autorisation de l'organisation de la manifestation, sur la base des éléments fournis. Autorisant l'occupation du parvis de la MJC de Kawéni qui servira de point de départ et d'arrivée du	Apportant une assistance directe en logistique, en matérielle et humains (direction des sports, DLM, direction de la communication, Police Municipal, ...)

		Trail de 12 km, de la course des familles de 1 km et de la marche de 6 km.	
RUN 976 pour l'organisation du 10 km ZAKIA MADI	3 000.00 €	<p>Prenant l'arrêté portant autorisation de l'organisation de la manifestation, sur la base des éléments fournis.</p> <p>Autorisant l'occupation de la rocade en face du camion blanc qui servira de point de départ et d'arrivée des 10 KM Zakia MADI.</p>	Apportant une assistance directe en logistique, en matérielle et humains (direction des sports, DLM, direction de la communication, Police Municipal, ...)

**Considérant** que les associations AMIS RAID RANDO, le CLUB D'ATHLETISME DE MAMOUDZOU, RUN 976 sollicitant auprès de la ville, un partenariat financier et logistique en vue d'organiser dans la ville de Mamoudzou, un évènement de valorisation sportif, médiatique et patrimonial ;

**Considérant** que la ville met à disposition, certains matériels tels que les barrières de sécurité, les chaises, les tables, et agents de la Ville. La ville prend en charge des prestations dans le cadre de cet évènement, plafonnées à hauteur de 3 000.00 € pour l'association AMIS RAID RANDO pour l'organisation de l'HIPPOCAMPE TRAIL, 5 000.00 € pour l'association CLUB D'ATHLETISME DE MAMOUDZOU pour l'organisation du TRAIL DU CAMELEON, 3 000.00 € pour l'association RUN 976 pour l'organisation du 10 km ZAKIA MADI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la collaboration de partenariat avec AMIS RAID RANDO pour l'organisation de l'HIPPOCAMPE TRAIL, le CLUB D'ATHLETISME DE MAMOUDZOU pour l'organisation du TRAIL DU CAMELEON et RUN 976 pour l'organisation du 10 km ZAKIA MADI.

**Article 2** : D'accorder une aide financière pour l'organisation de la réalisation de ces manifestations comme indiqué ci-dessus.

**Article 3** : D'inscrire cette dépense au budget communal 2024.

**Article 4** : D'autoriser le Maire, ou son absence son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/04/2024

